

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010  
KONTSEILUKO BILKURAREN BILDUMA  
OTSAILAREN 18 EKOA**

**PROJET DE CREATION D'UN CAFE-BOULANGERIE AU BOURG**

M. le Maire informe que dans le cadre du projet de création du café-boulangerie, une enquête auprès de la population, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de l'artisanat, sera réalisée dans les prochains jours.

Il précise que cette enquête est anonyme et fait partie d'une étude de marché plus complète dans laquelle il s'agira de vérifier que ce projet est économiquement viable.

Cette enquête porte notamment sur les produits ou services que les habitants souhaiteraient trouver sur Ayherre, leurs habitudes de consommation, sur la nécessité d'une boulangerie, d'un café...

Ce questionnaire dûment complété est à retourner en mairie pour le 1<sup>er</sup> mars 2010, au plus tard.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ADOUR URSUIA**

Par délibération, le conseil syndical Adour Ursuia a décidé de doter le syndicat de la compétence supplémentaire « assainissement collectif », composée de quatre missions, à savoir, la collecte des eaux usées, le traitement, l'évacuation des boues, le contrôle des branchements. Cette modification concerne donc l'exercice de ces missions plus la nature du syndicat qui devient SIVOM à la carte pour cette compétence.

Le Conseil Municipal accepte donc la modification des statuts du syndicat d'assainissement « Adour Ursuia » et reporte la décision de transfert de la compétence lors d'une prochaine réunion.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF SECTEUR BOURG**

M. le Maire a présenté un modificatif à l'avant projet d'extension du réseau d'assainissement concernant le secteur d'Estekatea. Cette modification a l'avantage de faire passer le réseau en domaine public et de raccorder un plus grand nombre de maisons, pour un même montant.

**CHEMIN RURAL D'ETCHEBESTIA - RESULTATS DE FIN D'ENQUETE**

Aucune observation n'ayant été formulée durant l'enquête publique relative à la régularisation du chemin rural d'Etchebestia faisant limite entre les communes d'Ayherre et d'Isturits, les actes administratifs afférents seront rédigés.

.../...

## **CHEMIN DE DESSERTE DE LA FORET COMMUNALE**

Afin de pouvoir mener à terme le projet de création de desserte de la forêt communale, un compromis entre M. DARRAIDOU et la Commune a pu être trouvé, à savoir le paiement à M. DARRAIDOU du terrain cédé à la commune, soit 125 m<sup>2</sup> à 0.80 € le m<sup>2</sup> pour la partie située en zone agricole et 40 m<sup>2</sup> à 5.00 € le m<sup>2</sup>, pour la partie située en zone constructible.

## **DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET AU SYNDICAT ASSAINISSEMENT ADOUR URSUIA**

Le Conseil Municipal a désigné Olivier ROCCHIA, en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Mme GARCEAU, pour représenter la Commune au sein de la communauté de communes du pays d'Hasparren et au sein du syndicat d'assainissement Adour Ursuia.

## **CONSULTATION CITOYENNE SUR UNE INSTITUTION PROPRE AU PAYS BASQUE**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de prêter la salle de la restauration scolaire pour permettre à la plateforme Batera d'organiser la consultation prévue le 14 mars prochain. Or, depuis le Préfet a rappelé au Maire les modalités de cette consultation et notamment précisé que le prêt de salle communale n'était pas autorisé pour ce genre de consultation. M. le Maire demande à revenir sur la décision en précisant qu'elle avait été basée sur les directives du Préfet données lors de la consultation de la Poste ; directives autorisant le prêt de salles et de matériel électoral. Il mentionne que personnellement il n'ira pas à l'encontre du Préfet. La décision de mettre la salle à disposition du comité organisateur ou pas a été soumise à un vote à bulletins secrets. Avec 7 voix pour, 5 contre et un nul, le Conseil a donc décidé de prêter la salle pour l'organisation de la consultation.

## **SCULPTURES**

Deux sculptures réalisées par M. Odon NOBLIA, instituteur à l'école publique, ont été présentées à l'assemblée municipale. Ces sculptures symbolisent les 25 ans d'amitié et d'échanges entre la commune d'AYHERRE et celle de Antzuola (Gipuzkoa). Une de ces sculptures pourrait être remise à la municipalité d'Antzuola ; quant à la deuxième, elle sera exposée à la mairie momentanément. Un emplacement spécifique sera recherché afin que chacun puisse apprécier cette œuvre. Ces sculptures sont accompagnées d'une légende ainsi que de poèmes s'y référant. L'équipe municipale tient à adresser à M. NOBLIA ses vifs remerciements.

Fait à AYHERRE, le 26 février 2010  
Le Maire,

J.P. BASTERRETCHÉ